

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de la présidence du Comité
d'attribution du label EVRAS et de la présidence du
Comité d'accompagnement**

A.Gt. 25-01-2024

M.B. 27-02-2024

Modification :

A.Gt. 06-12-2024 – M.B. 09-01-2025 (n° DPJT 52889)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 07 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, les articles 22, §2, et 33, §2 ;

Sur la proposition de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est désignée, pour une durée de 3 ans, en qualité de présidente du Comité d'attribution, visé à l'article 22, §2, de l'accord de coopération du 07 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, Madame Virginie HUYBRECHT, attachée au sein du Service Jeunesse (Soutien Projets Jeunes et EVRAS).

Article 2. - Est désignée, en qualité de présidente du Comité d'accompagnement, visé à l'article 33, §2, du même accord de coopération, [Madame Séverine WOLFS, Conseillère au sein du Cabinet de la Ministre de la Jeunesse¹] dans ses attributions.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2024.

Bruxelles, le 25 janvier 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

¹Remplacé par l'A.Gt. 06-12-2024